

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe, tenue à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, le lundi 14 juin 2010, à 18 heures.

Sont présents :

Monsieur le maire Claude Bernier

Mesdames les conseillères Louise Arpin, Brigitte Sansoucy, Sylvie Adam, Nicole Dion-Audette, Messieurs les conseillers Donald Côté, Sylvain Savoie, Bernard Barré, André Beauregard, Guylain Coulombe, Alain Leclerc et David Bousquet

Sont également présents :

Monsieur Louis Bilodeau, directeur général
Me Isabelle Leroux, conseillère juridique et greffière adjointe

L'avis de convocation ayant été dûment signifié à tous les membres du Conseil, la séance est régulièrement ouverte.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil procède à la période de questions à l'intention des personnes présentes.

PÉRIODE D'INFORMATION

Le Conseil procède à la période d'information réservée à l'intention des membres du Conseil.

RÉSOLUTION 10-259

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Sylvie Adam
Appuyé par David Bousquet

Et résolu que le Conseil adopte l'ordre du jour soumis pour la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 10-260

Adoption du règlement numéro 1200-513 modifiant le règlement numéro 1200 en ce qui a trait à la zone 4103-X-60

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Savoie
Appuyé par Donald Côté

Et résolu que le Conseil adopte le règlement numéro 1200-513 modifiant le règlement numéro 1200 afin :

- que l'ensemble du territoire actuellement inclus dans la zone soumise à un plan d'aménagement d'ensemble 4103-X-60 fasse désormais partie de la nouvelle zone d'utilisation commerciale 4103-C-05;
- de retirer la grille de spécifications de type X-60;
- de retirer les usages et critères d'évaluation pour les zones de type X-60;
- de limiter la superficie de plancher par établissement commercial à 2 000 mètres carrés dans ladite zone 4103-C-05;
- d'interdire l'entreposage extérieur de type A, C ou D dans ladite zone 4103-C-05.

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 10-261

Adoption du règlement numéro 1200-514 modifiant le règlement numéro 1200 en ce qui a trait à la zone 2200-H-27

CONSIDÉRANT que copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que mention est faite de l'objet du règlement et de sa portée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicole Dion-Audette
Appuyé par Bernard Barré

Et résolu que le Conseil adopte le règlement numéro 1200-514 modifiant le règlement numéro 1200 afin de permettre dans la zone d'utilisation résidentielle 2200-H-27, les usages du groupe "Résidence VII" (3 logements isolés).

Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION 10-262

Levée de la séance

Il est proposé par André Beauregard
Appuyé par Brigitte Sansoucy

Et résolu que la séance soit levée à 18 h 03.

Adoptée à l'unanimité